

LYCEE EDGAR FAURE
2 RUE DU DR SAUZE
25503 MORTEAU CEDEX

Demi-pension et internat Année 2026

Tarifs fixés par le Conseil Régional pour l'année civile.

TARIFS 2026	DP Forfait 3 jours Par semaine	DP Forfait 4 jours Par semaine	DP Forfait 5 jours Par semaine	INTERNAT 4 nuits Hébergement et repas	INTERNAT 5 nuits Hébergement et repas hors week-end	INTERNAT Avec Hébergement le week-end	APPRENTIS 78,35 € la semaine
JANV-MARS 2026	130,56 €	157,00 €	185,20 €	503,56 €	543,68 €	757,56 €	784,00 €
AVRIL JUIN 2026	155,00 €	188,00 €	221,00 €	603,84 €	652,00 €	762,59 €	939,80 €
SEPT DEC 2026	181,00 €	219,00 €	258,00 €	704,48 €	762,00 €	1021,98 €	1096,80 €
TOTAL ANNEE	466,56 €	564,48 €	664,20 €	1811,88 €	1957,68 €	2542,13 €	2820,60 €

Repas à l'unité (DP au ticket, repas hors forfait, étudiants) : 5€ Apprentis : 6.70 €

Règlement des frais d'internat et de demi-pension par internet à l'adresse suivante :

<https://teleservices.education.gouv.fr> ou en tapant EduConnect sur le moteur de recherche

Les factures d'internat et demi-pension seront établies en octobre, en février et en avril.

Les montants à payer apparaîtront sur les comptes télé-services à ces mêmes périodes. Le paiement de la pension ou demi-pension est exigible en début de trimestre. Toutefois, les règlements peuvent être effectués mensuellement, de façon à ce que la totalité de la créance soit soldée à la fin de chaque trimestre. Le télé-service vous permet de fractionner vos paiements.

Autres moyens de paiement possibles :

- Chèques à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée de Morteau.
- Espèces à déposer à l'intendance 2.